



SESSION  
23/11/2020

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE L

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le ARRONDISSEMENT SLOWAS

ID : 007-210703195-20201123-DELIB962020-DE

# EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Objet :

Soutien aux acteurs qui contribuent à l'animation de la vie locale et à la vie associative

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-trois novembre dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 10

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Durif, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Pour : 27  
Abstentions : ...  
Contre : ...

Excusé(e)s : Mme Chasson (pouvoir à M. Boukal), Mme Diatta (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (pouvoir à Mme Bayle), M. Griffé (pouvoir à M. Michel), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Mazellier (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Segueni (pouvoir à Mme Guillot), M. Dersi (pouvoir à M. Vallon).

Absentes non excusées : Mme Gaillard, Mme Souche.

Secrétaire : Mme Faure-Pinault Chabaud.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

DECIDE dans le cadre de sa politique en faveur des associations qui mènent des actions contribuant au dynamisme de la vie locale, dans les domaines aussi variés que l'action sociale, la culture, l'éducation ou les loisirs :

Au titre de l'animation de la vie locale :

- De modifier le bénéficiaire de la subvention de 5 000 € votée en faveur collège Chamontin pour les actions des éco-délégués, de classe environnement et du club développement durable en vue des différents projets déposés au cours de l'année scolaire et de l'organisation d'actions de nettoyage et de l'attribuer au foyer socio-éducatif du collège Chamontin.
- D'attribuer une subvention de 350 euros à la batterie fanfare de la Teil pour sa contribution à la célébration des cérémonies du 11 novembre.

Au titre de la politique associative et culturelle :

- D'attribuer 200€ à l'association Diwambi pour une action d'ateliers de danse africaine et Djembé à l'initiative des habitants du cœur de ville.

Dans le cadre du fonds associatif :

- D'attribuer 2 500 € à l'association Les Lez'Arts - Collectif d'artistes pour un projet d'enquête radiophonique autour de la reconstruction de la ville et des projets locaux en partenariat avec les acteurs locaux.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Olivier PEVERELLI

